

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club Optimiste  
de Sainte-Sophie**

**Le 14 juin 2007**

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. Saint-Louis  
Québec (Québec) G1W 4Y3

***(version pour approbation)***

## TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
3.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 avril 2007 .....	4
4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS .....	5
4.1	Registre des plaintes .....	5
4.2	Suivi des modifications des installations de Gaz Métro .....	5
4.3	Avancement des travaux du système de traitement des eaux.....	6
4.4	Comité technique agricole.....	7
4.5	Suivi des actions sur les goélands .....	9
5.	RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE AU COMITÉ SAINTE-ANNE-DES-PLAINES .....	12
6.	VARIAS.....	14
6.1	Dépôt du projet de rapport annuel.....	14
6.2	Visite des installations de Gaz Métro .....	15
6.3	Autres sujets .....	15
7.	PROCHAINE RÉUNION .....	16

### **Liste des annexes**

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Courriel de Gaz Métro sur le suivi des travaux
Annexe 4	Présentation sur le suivi des goélands
Annexe 5	Présentation sur le suivi de la qualité des eaux souterraines

Les annexes sont présentées dans un document joint

Les membres du Comité étaient convoqués à 18h30 afin de discuter, à huis clos, du projet de développement du site présenté par WM lors de la réunion précédente. Toutefois, compte tenu de l'absence du président et de plusieurs membres du Comité, les membres présents ont décidé de ne pas tenir de réunion à huis clos et de débiter la rencontre avec WM dès 19h.

## 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des Affaires publiques au Québec, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés.

Il annonce la participation spéciale de M. Jimmy Côté de Golder Associés qui présentera les résultats d'analyse des eaux souterraines déposés au Comité Sainte-Anne-des-Plaines.

Mme Stella Anastasakis, directrice de projets chez *Transfert Environnement*, agit à titre d'animatrice de la réunion.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Puisque la réunion à huis clos n'a pas eu lieu, les participants décident de ne pas traiter le point sur la formule de pré-consultation entourant le projet 2010.

L'ordre du jour est accepté par les participants, tel que modifié, et figure à l'Annexe 2.

### **ACTIONS DE SUIVI :**

Ajouter la réunion à huis clos et le point sur la formule de pré-consultation entourant le projet 2010 à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### 3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2007

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2007 a été envoyé aux participants. Il est approuvé sans modifications.

Pour compléter ce compte rendu, M. Dussault remet aux participants une lettre dans laquelle Gaz Métro s'engage à terminer les travaux d'installation du brûleur des odeurs. Ladite lettre devra être insérée à l'Annexe 3 du compte rendu de la réunion du 5 avril 2007.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM a-t-elle constaté l'avancement des travaux de Gaz Métro ?</i>	Oui, ils sont en cours.

Martin Dussault ajoute que les lettres mentionnées dans les actions de suivis de la réunion précédente sont prêtes à être signées par le président pour leur envoi. Ces lettres sont les suivantes :

- Lettres de remerciement aux gestionnaires de sites d'enfouissement ayant fourni leur appui pour l'obtention du permis d'abattage;
- Lettres de remerciement aux organismes ayant fourni des données pour l'obtention du permis d'abattage;
- Lettre de relance au MDDEP pour venir présenter les résultats d'analyse de la qualité de l'air.

#### **ACTIONS DE SUIVI :**

Envoi des lettres de remerciement et de la lettre de relance par le président.

Faire le suivi pour inviter le MDDEP au Comité.

## 4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 4.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site de Sainte-Sophie, explique qu'aucune plainte n'a été déposée depuis la dernière réunion du Comité en avril. Il précise que le registre ne comporte qu'une seule plainte depuis le début de l'année 2007, plainte qui a été déposée en mars.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est vrai que les odeurs ont diminué.</i>	M. Dussault en profite pour inviter les citoyens à demeurer vigilants.

### 4.2 Suivi des travaux de modifications des installations de Gaz Métro

M. Mercier informe le Comité sur les communications récentes avec Gaz Métro concernant l'installation du nouveau système de brûleur. Le dernier courriel envoyé par Gaz Métro à WM est présenté à l'Annexe 3. L'entreprise semble confiante de respecter son engagement de terminer son installation avant le 30 juin. M. Mercier précise que les travaux sont en bonne voie et que WM va s'assurer qu'ils soient terminés dans les délais promis.

M. Dussault propose aux participants de visiter les nouvelles installations de Gaz Métro dans le courant du mois de juillet. Il est convenu avec les membres du Comité que WM les informera par courriel, après en avoir discuté avec le président, de la date et de l'heure de cette visite.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le changement de responsable chez Gaz Métro a permis de faire avancer les choses !</i>	

#### **ACTIONS DE SUIVI :**

Organiser une visite des installations de Gaz Métro. Avertir les membres du Comité et le président de la date et de l'horaire prévu.

### 4.3 Avancement des travaux du système de traitement des eaux

M. Mercier explique que des réparations du bassin de béton du réacteur biologique séquentiel (RBS) servant au traitement des eaux ont été réalisées à la fin du mois de mai. Les tests effectués la semaine précédant la réunion ont permis de s'assurer que tout était sécuritaire. M. Mercier précise que, par mesure de sécurité, tous les tests ont été réalisés avec de l'eau propre qui a ensuite été pompée et rejetée afin de vidanger le bassin pour y installer les équipements mécaniques d'aération.

Le traitement devrait débuter à la fin du mois de juin, ce qui respecte les échéances définies à l'origine.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il possible de visiter les installations de traitement des eaux lors de la visite du système de Gaz Métro ?</i>	Oui.
<i>Il y a eu des camions citernes qui sont sortis récemment du site, était-ce dans le cadre des travaux ?</i>	Non, ces camions ont servi au nettoyage annuel du bassin de polissage. Ce nettoyage permet d'assurer une efficacité optimale du bassin.

M. Dussault ajoute qu'à compter de cet automne, les anciennes lagunes seront progressivement démantelées. Il s'agit de la dernière étape du plan de sécurisation défini en 2003. Il remercie les membres du Comité de leur patience quant à la réalisation complète de ce plan.

#### **ACTIONS DE SUIVI :**

Ajouter la visite des installations du réacteur biologique séquentiel à la visite des installations de Gaz Métro.

#### 4.4 Comité technique agricole

M. Dussault résume les discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du Comité technique agricole (CTA). À cette rencontre, WM a présenté sa nouvelle offre de compensation pour la perte de terres agricoles. Le président du CTA, M. Marc Aubin, avait alors émis plusieurs remarques. WM a pris en compte ces remarques, notamment concernant les montants proposés et leur fréquence de déboursement, afin de modifier son offre. M. Aubin sera consulté sur l'offre finale. Cette offre sera présentée à l'ensemble des membres du CTA à leur prochaine réunion qui aura lieu avant l'été. Dès que les membres approuveront cette offre, le processus de versement sera amorcé. Ainsi, l'organisme sans but lucratif (OSBL) chargé de gérer ces fonds pourra être créé dès cet été et le CLD en assurera l'administration.

M. Dussault précise les paramètres du versement des fonds.

Il rappelle d'abord que le projet initial comportait la construction de serres par une entreprise privée, lesquelles devaient s'alimenter des surplus de production de biogaz non utilisés par Cascades. Cela constituait un moyen concret de stimuler l'agriculture dans les environs du lieu d'enfouissement. WM proposait d'aller plus loin et de verser au CTA une partie des fonds générés par la vente du biogaz au producteur en serre. Cependant, l'entreprise s'est retirée du projet, pour le moment, puisque WM n'est pas en mesure à l'heure actuelle de garantir la quantité et la fréquence de livraison de ce surplus de gaz.

WM a donc offert au CTA de verser un montant compensatoire à un organisme, sur une base annuelle, pour une période de 5 à 10 ans. Toutefois, le CTA a demandé que le montant total soit versé en une seule fois, ce qui a été accepté par la direction de WM.

M. Dussault précise que le CLD entreprendra des démarches afin que l'OSBL obtienne également des fonds provenant de programmes gouvernementaux au moins équivalents aux sommes versées par WM.

Dans le protocole de création de l'OSBL, plusieurs membres seront désignés dont notamment WM, à la demande du CTA. M. Dussault précise cependant que WM ne possèdera qu'un seul vote, d'autant que l'entreprise ne désire pas influencer l'utilisation de ces fonds qui doivent être gérés par les gens du milieu.

Enfin, M. Dussault explique que les projets mis en place devront avoir des répercussions tant pour Sainte-Sophie, que pour Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines, ces dernières municipalités étant situées à proximité du site. Toutefois, il a été entendu au sein du CTA, que la priorité devra être accordée aux projets en périphérie immédiate du lieu d'enfouissement. M. Dussault se dit très confiant de l'utilisation qui sera faite de ce fonds qui est une première au Québec.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que cela veut dire que le projet de serre a été abandonné ?</i>	Non, il s'agit d'un report du projet car il existe encore trop d'incertitudes en terme de quantité et de fréquence de livraison du gaz pour le promoteur.
<i>Y avait-il de la place pour ce projet de serre?</i>	Oui, les anciens bureaux administratifs seront détruits éventuellement, ce qui libérera 2 hectares à côté des installations de traitement de biogaz.  M. Dussault propose de profiter de la visite des installations de Gaz Métro pour présenter les nouveaux bureaux de WM aux membres du Comité.
<i>Avez-vous envisagé de délivrer ce gaz aux propriétaires des terrains contigus au site ?</i>	Non, WM n'a envisagé que des projets situés sur le site mais cette option serait également possible, d'autant plus que la législation sur le transport du biogaz s'est assouplie. Il suffirait par exemple d'une entente de gré à gré avec un voisin pour permettre le transport du biogaz sur son terrain.
<i>Les serres Savoura à Saint-Étienne fonctionnent-elles aussi au biogaz ? Il s'agit également d'une entente avec WM ?</i>	M. Dussault confirme que les serres Savoura mettent actuellement en place un projet de chauffage des serres au biogaz. Toutefois le site qui alimentera ces serres n'appartient pas à WM mais à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)

**ACTIONS DE SUIVI :**

Profiter de la visite des installations de Gaz Métro et du système de traitement des eaux, pour montrer les nouveaux locaux de WM aux membres du Comité.

## 4.5 Suivi des actions sur les goélands

M. Mercier présente les premiers résultats des opérations d'abattage sélectif des goélands (présentation à l'Annexe 4). Il explique le processus qui a été suivi. Les premières semaines ont été utilisées pour la planification du projet. Cinq canons d'effarouchement supplémentaires ont été ajoutés et un technicien a été embauché à plein temps pour assurer le succès de l'opération. Avant l'abattage, le nombre de goélands était estimé à environ 6000 oiseaux. À la fin du mois de mai, soit environ deux mois après le début des opérations, on estime qu'il n'y a pas plus de 1000 oiseaux. Les mesures mises en place semblent donc fonctionner et WM continue d'améliorer les procédures. WM constate que les mesures d'effarouchement sont plus efficaces car le danger est devenu réel pour les oiseaux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce rythme d'abattage et d'effarouchement intensif sera maintenu combien de temps ?</i>	<p>M. Dussault explique que le permis délivré par le Service canadien de la faune leur permet d'effectuer des abattages jusqu'au 15 octobre. Toutefois l'effarouchement continuera après le mois d'octobre</p> <p>M. Mercier ajoute que les goélands sont relativement intelligents. En effet, ils reconnaissent le tireur chargé de les abattre et s'éloignent dès qu'il arrive. Il est donc devenu plus difficile d'abattre les 5 oiseaux quotidiens prévus au permis. WM doit donc varier le cours des actions (changement d'horaire, de repères visuels, etc.).</p>
<i>Il y a maintenant plus de goélands dans les champs près du lac L'Achigan.</i>	<p>M. Mercier explique qu'on lui a effectivement rapporté une augmentation du nombre d'oiseaux à certains endroits, notamment au dessus de Sainte-Marguerite. Toutefois, à cet endroit, cela semble avoir baissé dernièrement.</p>
<i>On commence à voir des oiseaux à Prévost alors qu'il n'y en avait pas avant.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Au lac L’Achigan, l’Association des propriétaires a pris l’initiative d’acheter quatre canons d’effarouchement. Le nombre d’oiseaux est d’ailleurs assez faible.</i></p> <p><i>Il n’y a pas de décompte scientifique, mais des estimations sont réalisées à partir de l’étude de Tecsalt et il semble qu’il y ait peu de goélands actuellement sur le lac.</i></p>	<p>M. Mercier précise que le faible nombre d’oiseaux au lac L’Achigan peut également s’expliquer par le fait qu’en cette période de l’année les goélands nichent sur le fleuve, où se trouvent leurs petits, plutôt que sur les lacs.</p>
<p><i>L’abattage et l’effarouchement ont repoussé les goélands dans les champs environnants.</i></p>	<p>M. Mercier explique que, puisque le permis a été délivré pour une période de trois ans, l’effarouchement à long terme pourrait résoudre ce problème. En effet, cela permet d’exercer une pression constante et durable. De cette manière, les populations vont finir par diminuer plutôt que de se déplacer, comme c’est le cas actuellement.</p> <p>WM surveille aussi les sites avoisinants, comme la carrière et les gazonnières. Alors qu’on a remarqué une augmentation de goélands sur ces sites au début de l’abattage sélectif, on constate maintenant une diminution importante de la population d’oiseaux. WM continue de surveiller de près ces sites afin de mieux connaître le succès des opérations d’abattage.</p>
<p><i>C’est vrai que le long de la 1<sup>ère</sup> Rue, entre le site et Saint-Janvier les gazonnières ont beaucoup moins de goélands.</i></p>	<p>M. Mercier ajoute qu’on a constaté une diminution de 90 % des goélands dans la région, qui se chiffraient à 1 000 à la fin du mois de mai. De plus, on remarque que les oiseaux ayant plus de difficulté à se nourrir sur le site, sont plus agressifs entre eux.</p> <p>M. Dussault propose de reprendre la discussion à la prochaine réunion et qu’un tour de table soit effectué pour rassembler</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	les observations des membres du Comité et mieux cerner les conséquences des déplacements. Il invite les participants à noter leurs observations.
<i>Plusieurs participants s'engagent à prendre des notes de leurs observations.</i>	
<i>Si tous les gens du milieu participent à ces actions contre les goélands, une pression constante va être maintenue sur eux et les populations vont finir par diminuer.</i>	<p>M. Dussault confirme qu'effectivement avec des efforts constants et un peu de patience les populations vont diminuer. Il se dit confiant quant aux résultats du programme d'abattage et espère ainsi que le permis sera renouvelé dans trois ans par le Service canadien de la faune.</p> <p>M. Mercier ajoute qu'à la prochaine réunion, les tableaux qui ont été présentés aujourd'hui sur le dénombrement des goélands seront mis à jour. Il précise que deux décomptes sont réalisés chaque semaine, le mercredi et le samedi, jours durant lesquels il n'y a ni abattage ni effarouchement.</p>
<i>Il faudrait envoyer un courriel à tous les membres pour leur demander de noter leurs observations sur les goélands</i>	M. Mercier confirme que cela sera fait et qu'un formulaire assez simple leur sera envoyé afin de simplifier la prise de notes.

**ACTIONS DE SUIVI :**

Envoyer un courriel à tous les membres afin de leur demander de noter leurs observations sur les goélands. Joindre au courriel un petit formulaire permettant de simplifier cette prise de notes.

Inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion un tour de table pour recueillir les observations réalisées par les membres du Comité.

## 5. RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE AU COMITÉ SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Dussault explique que l'entreprise Golder Associés réalise depuis 2002 un suivi de la qualité des eaux souterraines de l'aquifère du roc qui a été validé par le Comité Sainte-Anne-des-Plaines (SAP). Depuis 2003, un rapport annuel est déposé au Comité. M. Jimmy Côté, un hydrogéologue, présente ici le résumé du rapport de 2006 (Annexe 5).

M. Côté rappelle que vers la fin de l'année 2001, une contamination des eaux souterraines, notamment à l'azote ammoniacal, a été découverte dans l'aquifère du roc. Cette contamination était potentiellement due à une « fenêtre » causée par une excavation trop profonde du sol dans une ancienne cellule d'enfouissement. Ainsi, cette « fenêtre » permettait un échange entre la cellule d'enfouissement - et donc le lixiviat généré par cette cellule - et les eaux souterraines.

Un plan de sécurisation a été mis en place dès 2003. Ce plan a débuté par l'installation de nouveaux piézomètres (puits de mesure de la qualité des eaux souterraines), en plus de ceux déjà existants pour le suivi environnemental du site, pour permettre de réaliser des échantillonnages des eaux souterraines et ainsi évaluer la qualité des eaux souterraines migrant en direction du puits principal d'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines (Voir la diapositive 1 de la présentation).

En 2004, un système de tranchée périphérique de pompage a été installé aux limites nord-ouest, nord-est et sud-est du LES afin de récupérer le lixiviat généré pour le traiter dans le système actuel de traitement des eaux.

En 2005, un système de pompage des eaux souterraines a également été mis en place afin de créer une « barrière hydraulique » à la limite sud-est du LES et ainsi éviter que les eaux situées sous le site ne se dirigent vers Sainte-Anne-des-Plaines. Cette « barrière hydraulique » est formée par trois puits dont l'intensité du pompage permet d'abaisser le niveau des eaux souterraines, aux points de pompage, créant ainsi un « appel d'eau ». Cet appel d'eau assure une récupération optimale des eaux souterraines quittant le site en direction de Sainte-Anne-des-Plaines (Voir la diapositive 2). Les eaux de pompage, après avoir été contrôlées, sont rejetées dans les eaux de surface. Le taux d'azote ammoniacal des eaux rejetées varie généralement entre 3 milligrammes et 5 milligrammes par litre, ce qui est inférieur au critère de rejet défini dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) qui est de 25 milligrammes par litre.

Les premières analyses des eaux souterraines effectuées à partir des piézomètres installés dans le cadre du plan de sécurisation donnaient des concentrations d'azote ammoniacal allant jusqu'à 6 milligrammes par litre dans un des puits les plus proches de la limite sud-est de la propriété de WM, le puits PZ-13.

Depuis le début du suivi environnemental en 2003 et après plus de deux ans de fonctionnement de la barrière hydraulique (2005 à 2007), la concentration en azote ammoniacal au puits PZ-13, situé à environ 200 mètres au sud-est du LES est redescendue à 2,2 milligrammes par litre (Voir la diapositive 3). Parmi les puits du suivi environnemental du plan de sécurisation, seul ce puits dépasse encore actuellement la valeur limite de l'azote ammoniacal du REIMR pour les eaux souterraines qui est de 1,5 milligrammes par litre. Concernant le paramètre de suivi des chlorures, les concentrations mesurées n'ont jamais dépassé la valeur limite du REIMR qui est de 250 milligrammes par litre pour les eaux souterraines.

M. Côté a ajouté que le suivi environnemental du plan de sécurisation se poursuivra en 2007 et que la continuation de celui-ci sera réévaluée annuellement. De plus, l'entrée en fonction du nouveau système de traitement des eaux de lixiviation améliorera le contrôle des niveaux de lixiviat dans le LES en diminuant la pression que celui-ci exerce dans le secteur de la « fenêtré » potentiellement présente au fond de l'ancienne cellule d'enfouissement. Cette action contribuera également à améliorer la qualité des eaux souterraines migrant vers Sainte-Anne-des-Plaines.

Enfin, M. Côté explique que d'autres paramètres de suivi présentent des concentrations qui dépassent les valeurs limites définies par le REIMR tels que le fer, le manganèse et les sulfures. Toutefois, ces dépassements sont dus à la composition naturelle des eaux souterraines de la région.

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<i>Quelle est la nature du sol entre le site et Sainte-Anne-des-Plaines?</i>	M. Côté explique qu'il s'agit de roc recouvert d'une couche d'argile. L'eau voyage à travers le roc mais ne remonte pas dans l'argile.
<i>Pourtant j'ai déjà vu des infiltrations d'eau dans l'argile à certains endroits du chemin Trait Carré. Comment est-ce possible ?</i>	M. Côté explique que cela est possible lorsque la couche d'argile est trop mince et que certaines zones ne sont pas en contact avec une nappe d'eau souterraine. Des infiltrations sont également possibles lorsque des fractures existent dans l'argile. Ces fractures sont relativement rares dans l'argile en profondeur, et se créent plutôt dans l'argile en surface lorsque celle-ci n'est pas en contact avec de l'eau pour la maintenir en état saturé.

Questions ou commentaires	Réponses
	Dans le cas du sol entre le site et Sainte-Anne-des-Plaines, bien que quelques zones de la couche d'argile ne soient pas maintenues en état saturé, l'épaisseur relativement importante de cette couche limite grandement les risques d'infiltration.

M. Côté termine en expliquant que, pour répondre à une des conditions énumérées dans le décret de 2004 sur l'agrandissement du site, une soixantaine de paramètres concernant les composés organiques volatils (COV) sont également suivis dans les eaux souterraines . Toutefois aucune trace de COV n'ayant été détectée en 2005 et 2006, le nombre de paramètres suivis a été réduit à environ 30.

## 6. VARIAS

### 6.1 Dépôt du projet de rapport annuel

M. Dussault remet aux membres présents une version pour approbation du rapport annuel 2006 du Comité de vigilance. Il précise qu'une version électronique sera envoyée aux autres membres du Comité. Il invite les membres à lire attentivement le document qui sera discuté à la prochaine raison pour fins d'adoption.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans la liste des membres du Comité il manque le nom de Robert Proulx</i>	Cela va être rectifié.

#### **ACTIONS DE SUIVI :**

Corriger le rapport annuel 2006 du Comité de vigilance

Envoyer ce rapport aux membres absents à la réunion du 14 juin.

## 6.2 Visite des installations de Gaz Métro

Simon Mercier rappelle qu'une visite des installations de Gaz Métro va être organisée au courant du mois de juillet, la date sera fixée après une discussion avec le président du Comité. Il rappelle également que WM profitera de cette visite pour présenter le nouveau système de traitement des eaux et les nouveaux bureaux. Un courriel sera envoyé à tous les membres pour les y inviter.

## 6.3 Autres sujets

M. Dussault invite les participants à discuter de sujets qui n'ont pas été traités lors de cette réunion.

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<i>Y a-t-il des sols contaminés enfouis au site de Sainte-Sophie ?</i>	<p>M. Dussault explique que des sols faiblement contaminés sont utilisés, pour assurer le recouvrement journalier des déchets. en respect du REIMR et du décret d'autorisation délivré en 2004.</p> <p>M. Mercier précise que les sols utilisés pour ce recouvrement sont généralement contaminés aux hydrocarbures, mais à un faible niveau.</p> <p>Concernant les sols contaminés à un niveau plus élevé, ils sont traités par des entreprises spécialisées, dont certaines sont situées au Québec.</p>
<i>Si le certificat du site est prolongé, comment sera recouvert le site actuel ?</i>	<p>WM prévoit poser une membrane étanche similaire à celles utilisées dans le fond des nouvelles cellules. Cette membrane sera recouverte de terre végétale qui seraensemencée avec des végétaux, dont des graminées. Il ajoute que la revégétation des anciennes cellules avec des herbes hautes va permettre notamment de limiter les zones de repos pour les goélands.</p>

## **7. PROCHAINE RÉUNION**

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 13 septembre. Les membres seront convoqués à 18h30 pour une première réunion à huis-clos. La réunion régulière du Comité, avec les représentants de WM, débutera quant à elle à 19h30.

M. Dussault rappelle qu'à la réception de l'ordre du jour de la prochaine réunion, les membres du Comité peuvent proposer d'autres sujets.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion se termine à 20h25.

Michael Guillot

Rapporteur de la réunion